

Fiche de Données de Sécurité
Foliaal B 150

Selon réglementation (EC) 1907/2006

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**1.1. Identification de la substance de préparation****Nom commercial :** Foliaal B 150

Produits de réaction de monoéthanolamine et d'acide borique (1:3)

N° CAS : -

N° EC : 701-024-0

N° d'enregistrement REACH : 01-2119892821-29-0001

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**• Utilisations identifiées**

Formulation professionnelle de produits fertilisants.

Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.

Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex : ferti-irrigation).

• Utilisations non recommandées

Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur / Fournisseur :**VITAL CONCEPT SAS
80 rue Arthur Enaud
ZI Très le Bois - CS 60362
22603 LOUDÉAC CEDEX (France)
Tél : 0 801 800 100
Fax : 02 96 28 02 12
vital-concept.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Numéro de téléphone :** 01.45.42.59.59 (n° ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :** Non classé**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Pictogrammes de danger : Néant

Mention d'avertissement : Néant

Conseils de prudence :

- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection,
un équipement de protection des yeux
P391 - Recueillir le produit répandu
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation en vigueur

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substance**

Substance: Produits de réaction de monoéthanolamine et d'acide borique (1: 3)

N° CAS : - N° EC : 701-024- 0

Texte complet des phrases R et H en section 16.

4. PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Protection des sauveteurs :**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau pendant 15 mn. Consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Éviter les contacts prolongés ou répétés avec la peau. En cas de contact avec la peau, rincer abondamment à l'eau pendant 15 mn et enlever les vêtements et chaussures souillés.

Laver les vêtements et les chaussures avant réutilisation.

Consulter un médecin.

Ingestion :

Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Si de grandes quantités de ce produit sont ingérées, contacter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

Contact avec les yeux : Irritation légère, rougeurs.

Inhalation : Irritation légère. Une exposition à de fortes concentrations peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : Irritation légère, rougeurs.

Ingestion : Risques de nausées et/ou vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant :

Se reporter au §4.1 et traiter selon les symptômes.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

De préférence CO₂, poudre, mousse, pulvérisation d'eau. Sinon, tout agent extincteur peut être utilisé. Le choix de la méthode sera régi par les autres produits présents.

Moyens d'extinction inappropriés :

Non identifié.

Ne pas utiliser un fort courant d'eau, qui risque de répandre le produit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange :

Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion (produit non inflammable, non combustible ou non explosif). L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par le produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit pas être déversée dans un égout ou cours d'eau (fossé).

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

- dioxyde de carbone
- monoxyde de carbone
- oxydes d'azote
- oxyde/oxydes de métal
- ammoniac

Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits.

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers :

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

Autres informations:

Non disponible.

6. MESURE À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés et munis d'équipements de protection individuelles appropriées (se référer à la section 8).

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de déversement accidentel, aérer la zone et récupérer par pompage le produit pour réutilisation (de préférence).

Produit à très fort pouvoir tampon dans l'eau pure (Cf §9).

En cas de déversement au sol, utiliser un sel acide pour insolubiliser l'acide borique.

La chaux éteinte peut également convenir dans un espace ouvert (attention aux libérations de monoéthanolamine). Transférer dans un récipient approprié (conteneur à déchets) correctement étiqueté et procéder à son élimination par une entreprise autorisée à la collecte des déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer au §1 pour les informations de contact d'urgence.

Se référer au §13 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

Se référer au §8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver les mains, les avant-bras et le visage après manipulation. Eviter de respirer les vapeurs/le brouillard.

Eviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver dans un endroit sec et ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (Cf §10). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

Matériaux d'emballage recommandé :

Utiliser le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations :

Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel :

Non disponible.

8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. Paramètres de contrôle

DNEL / DMEL Travailleurs	
À long terme - effets systématiques, cutanée	3.3 mg/kg de poids corporel/jour
À long terme - effets systématiques, inhalation	5.9 mg/m ³
DNEL / DMEL Population générale	
À long terme - effets systématiques, orale	1.7 mg/kg de poids corporel/jour
À long terme - effets systématiques, inhalation	1.4 mg/m ³
À long terme - effets systématiques, cutanée	1.7 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC Aquatique	
PNEC aquatique - Eau douce	0.026 mg/L
PNEC aquatique - Eau de mer	0.0026 mg/L
PNEC aquatique - Intermittente, eau douce	0.26 mg/L
PNEC Sédiments	
PNEC sédiments - Eau douce	0.054 mg/kg dw
PNEC sédiments - Eau de mer	0.0054 mg/kg dw
PNEC Terre	
PNEC terre	0.014 mg/kg dw
PNEC Orale	
PNEC orale - Empoisonnement secondaire	66.7 mg/kg alimentaire
PNEC STP	
PNEC station d'épuration	10 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition



Protection de la peau :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Port de l'équipement de protection choisi en fonction de l'activité et du type d'exposition (conforme EN 14605).

Protection des yeux :

Recommandée : Utiliser une protection des yeux et du visage assurant une protection contre les éclaboussures de liquides (Lunettes de protection EN 166).

Protection des mains :

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est recommandé en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise (Gants EN 374).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide légèrement visqueux

Couleur : Incolore/légèrement jaunâtre

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	8±0.5
Point de fusion/congélation :	Solidification vitreuse à partir de -12°C
Masse volumique (g/cm ³) :	1,34 g/cm ³
Solubilité :	Soluble dans l'eau
Viscosité :	± 934 mPa.s Brookfield 15°C
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur (20°C) :	Aucune donnée disponible
Température de décomposition :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriété comburantes :	Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'abri du gel.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucun risque pour la santé n'est associé à ce produit s'il est manipulé conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques :	Risque d'effet grave pour la santé en cas d'exposition prolongé par inhalation et par ingestion.
Cancérogénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tétragénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effet sur la fertilité :	Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

- Douleurs stomacales

Peau :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

- Irritation/rougeurs

Yeux :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

- Irritation/rougeurs

Inhalation :

L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Classification relative à l'environnement : non applicable

Nom du produit/composant	Test résultat	Espèces	Exposition
Bore éthanolamine	CL50 > 100 mg/L	Poisson	96h
	CE50 : 457-563 mg/L	Daphnia	
	ErC50 : 21-31 mg/L	Algues	
	NOEC chronique : 3.2 mg/L	Algues	

12.2. Persistance et dégradabilité

Sans objet.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sans objet.

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible.

13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets :

Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets dangereux :

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit n'est assujéti à aucune réglementation internationale concernant le transport.

- Europe Route/Rail (ADR/RID) : non réglementé
- Maritime (IMO/IMDG) : non réglementé
- Air (ICAO/IATA) : non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- **Réglementation Européenne:**

- **Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate selon REACH

- **Réglementation Nationale:**

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

16. AUTRES INFORMATIONS

Sources de données : ECHA Website

INERIS

Informations des fournisseurs

Abréviations :

CLP = Classification, labelling and packaging

REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals

DNEL = Derivative No Effect Level

PNEC = Predicted No Effect Concentration

Avis aux lecteurs : A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. VITAL CONCEPT SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.